



# PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Mans, le 06/05/2020

### LA PREFECTURE DE LA SARTHE COMMUNIQUE :

#### **220<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA PRISE DE FONCTIONS DU PREMIER PREFET DE LA SARTHE**

C'est aujourd'hui le 220<sup>e</sup> anniversaire de la prise de fonction du premier préfet de la Sarthe ; Louis-Marie Auvray est nommé par arrêté consulaire le 2 mars 1800, et s'installe au Mans le 6 mai de la même année. Colonel en charge du 40<sup>e</sup> régiment de ligne, le baron Auvray a participé aux campagnes d'Italie en 1796 et 1797. Il est considéré comme l'un des préfets les plus populaires de l'Empire, et reste en poste pendant 13 ans. Dans son discours d'investiture, il prononça les mots suivants : « *Qu'est-ce qu'un préfet ? L'envoyé du gouvernement, le dépositaire de sa confiance, son représentant auprès du peuple, le magistrat chargé de faire exécuter la loi en faisant aimer l'autorité.* »

Sous l'Empire, le rôle du préfet est double ; assurer l'exécution des lois dans le département, et tenir Paris informé de l'état d'esprit des notables locaux. En 220 ans, l'institution préfectorale, parfaitement inscrite depuis dans notre État démocratique et républicain, s'est adaptée aux évolutions des différents régimes politiques et de la société, notamment depuis les lois de décentralisation de 1982 et 1983. Elle reste néanmoins marquée par ses attributions premières. Ainsi, le préfet demeure le représentant de l'État dans le département, chargé, selon l'article 72 de la Constitution, « *des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois.* »

#### **Bureau de la Représentation de l'Etat et de la Communication Interministérielle (BRECI)**

1 Place Aristide Briand  
72041 Le Mans Cedex 9

Tél : 02 43 39 71 74

Courriel : [pref-communication@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-communication@sarthe.gouv.fr)